

Mise en place des mesures concertées pour appuyer les relèves agricoles dans un contexte de crise

Demande

13

DEMANDE

La relève demande que l'ensemble des acteurs de l'écosystème agricole mettent en place des mesures concertées pour appuyer les relèves agricoles dans un contexte de crise.

Cette demande a été formulée en 2023 lors du congrès de la FRAQ.

COÛT ESTIMÉ

À déterminer selon la mesure

PALIER RESPONSABLE

Provincial et fédéral

ENJEUX

La dernière année a été marquée par une augmentation aussi drastique que sans précédente du prix des intrants (engrais, diesel, grains) et des coûts de production causés entre autres par la guerre en Ukraine, les contrecoups de la pandémie de COVID19, les impacts des changements climatiques, l'augmentation des taux d'intérêts, etc. Ces événements ont créé des conditions macroéconomiques qui impactent directement les producteurs agricoles, et ce, depuis plusieurs mois. Cette situation a plongé plusieurs entreprises agricoles dans des situations financières alarmantes. Le sondage mené par l'UPA en mars 2023 démontre que 23 % des répondants ont actuellement une mauvaise ou une très mauvaise santé financière. En effet, les dépenses d'exploitation augmentent plus rapidement que les revenus des entreprises agricoles. Ce contexte est particulièrement alarmant pour les relèves agricoles, particulièrement celles en démarrage, qui sont malheureusement en plus grande précarité économique.

En effet, lors d'un établissement d'entreprises, plusieurs dépenses sont inévitables pour atteindre un seuil de productivité viable pour les propriétaires. Dans les conditions économiques des derniers mois, s'additionnant aux prix galopants des terres agricoles, ce seuil est de plus en plus difficile à atteindre.



Selon un sondage réalisé par l'UPA au printemps 2023, une ferme sur dix prévoit fermer ses portes. Pour les entreprises de la relève, c'est trois fermes sur dix qui ne pensent pas être toujours en activité à l'été 2024.

ENJEUX (SUITE)

Le même sondage que mentionné plus haut démontre que 39 % (contre 34 %) des répondants de la relève ont un ratio de solde résiduel négatif. En d'autres mots, deux fermes sur cinq ne génèrent pas assez d'argent pour couvrir leurs obligations financières.

Aussi, les propriétaires d'entreprises sont de plus en plus vieillissants. Dans les conditions actuelles, le transfert d'entreprise agricole s'avère très difficile. En effet, en 2021, une hausse du taux d'intérêt de 1 % coûtait 250 M\$ aux producteurs agricoles du Québec.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La FRAQ souhaite alerter les différents paliers de gouvernement de la situation de crise que vivent plusieurs entreprises de la relève. Elle demande de mettre en place des programmes d'aide d'urgence afin d'injecter des liquidités pour les entreprises agricoles.

Elle demande également :

- d'améliorer le soutien du personnel aux entreprises dans cette période de crise;
- de mieux communiquer les programmes et services disponibles;
- d'actualiser plus rapidement les programmes ASRA (ex. : tous les trois mois) au lieu d'attendre un an autant sur le revenu que sur le coût de production et d'inclure la cotisation et la contribution à l'ASRA dans le calcul du coût de production;
- de bonifier les programmes en place, notamment les programmes AGRI et ASREC, afin qu'ils reflètent davantage la réalité des entreprises de la relève agricole en démarrage et en croissance;
- de modifier le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour que le Sécuri-Taux Relève soit applicable à 100 % de la portion d'intérêt excédant 3 %, peu importe le niveau de formation de la clientèle;
- que le seuil maximal couvert passe de 500 000 \$ à 2 M\$;
- que le nombre d'années en activités requis pour rendre l'entreprise admissible au programme passe de « moins de cinq ans » à « moins de dix ans ». En effet, la période de démarrage des entreprises se situe davantage autour de dix ans que de cinq ans désormais;
- de s'assurer que le prix du diesel coloré ne soit pas plus cher que le clair.